

Protocole d'entente

Entente de collaboration entre l'organisme de services participant à la Liste de priorité par nom de la collectivité de Windsor-Essex et la Corporation de la Ville de Windsor à titre de gestionnaire de services.

Nom et adresse du gestionnaire de services : **La Corporation de la Ville de Windsor**

Attention : Commissaire au développement et à la santé

Bureau 301

400 City Hall Square East

Windsor, ON, N9A 7K6

Nom et adresse de l'organisme de services : _____

Autorisation :

Résolution du Conseil M451-2015

Entrée en vigueur :

1^{er} février 2018

Objectif

Les parties signent le présent protocole d'entente dans le but d'assurer à des personnes qui sont à risque d'itinérance ou qui sont actuellement en situation d'itinérance des soutiens et des services par le biais d'une liste de priorité.

Engagements de l'organisme de services

L'organisme de services convient de participer à la Liste de priorité par nom (LPPN) de la collectivité de Windsor-Essex et de respecter ces normes :

- Respecter toutes les lois et tous les règlements visant la confidentialité des dossiers des clients et des communications les concernant, ainsi que les conditions de la présente entente;
- Assurer la protection de la confidentialité et de l'intégrité des données concernant les consommateurs, les employés, ainsi que des données administratives dans les systèmes automatisés et installer des dispositifs de protection antivirus de même qu'un pare-feu;
- Traiter tous les consommateurs avec respect et gentillesse;
- Collaborer à l'examen des problèmes liés aux processus dans le but d'évaluer l'efficacité et l'efficience des services;
- Communiquer tous les critères d'admissibilité des programmes à la table communautaire de la LPPN;

- Participer aux réunions de la table communautaire de la LPPN et transmettre des renseignements au sujet des consommateurs au concepteur du programme de la LPPN, au besoin;
- Respecter les politiques et procédures relatives à la LPPN;
- Se réunir avec les coordonnateurs de la LPPN, les membres de la table communautaire de la LPPN et le gestionnaire de services au besoin afin de discuter des préoccupations et des questions liées à la LPPN.

Au moment de procéder à des aiguillages, l'organisme de services convient de :

- Suivre la formation requise à l'égard du guide des processus liés à la LPPN, du processus d'aiguillage et de l'exécution de l'évaluation VI-SPADT;
- Faire passer l'évaluation VI-DSPAT aux consommateurs souhaitant accéder à la LPPN;
- Consigner les résultats de l'évaluation VI-SPDAT dans le *formulaire d'ajout à la liste de priorité par nom et de consentement*;
- Bien connaître les droits relatifs à la confidentialité des données et des consommateurs et être en mesure de les expliquer à chaque personne acceptant de se soumettre à une évaluation;
- Obtenir le consentement signé de chaque consommateur dont les renseignements sont ajoutés à la LPPN;
- Aiguiller les personnes qui ne sont pas admissibles aux services d'aide aux personnes sans abri vers des ressources communautaires mieux adaptées.

Au moment de recevoir des aiguillages issus de la LPPN, l'organisme de services convient de :

- Accepter les aiguillages issus de la LPPN et agir rapidement;
- Participer aux réunions de la table communautaire de la LPPN convoquées dans le but de résoudre les questions ou les préoccupations relatives aux arrimages et aux offres de programmes;
- Respecter les décisions relatives à l'admissibilité et à l'acceptation;
- Respecter les exigences juridiques visant le logement équitable dans toutes les opérations de logement, ainsi que dans les plans et les procédures de sélection des locataires.

Résiliation du protocole d'entente

Le présent protocole d'entente prend effet dès la signature des parties et demeurera en vigueur à moins d'être résilié soit :

1. Au moyen d'un préavis écrit de 60 jours de la part de l'une des parties;
2. Par consentement mutuel des parties;
3. Si l'une ou l'autre des parties dépose une requête en faillite ou en liquidation.

En cas de résiliation, les dispositions du présent protocole concernant la confidentialité demeureront en vigueur et lieront les parties.

Divers

1. Modification

Le présent protocole d'entente ne peut être modifié que par écrit et les modifications doivent être signées par les parties. Les parties conviennent de faire preuve de bonne foi pour s'entendre à l'égard des modifications qui pourraient s'avérer nécessaires pour atteindre les objectifs et respecter les engagements énoncés aux présentes.

2. Avis

Tous les avis mentionnés aux présentes doivent être transmis par écrit aux parties à leur adresse postale ou électronique actuelle indiquée à la première page du présent protocole d'entente.

3. Non-exclusivité

Toutes les parties conviennent du caractère non exclusif du présent protocole d'entente, c'est-à-dire que chacune des parties a le droit d'offrir des services à d'autres entités et d'obtenir des services auprès d'autres entités indépendantes de la LPPN.

4. Dégagement de toute responsabilité

L'organisme de services convient d'indemniser et de dégager le gestionnaire de services, ses conseillers, ses dirigeants, ses fonctionnaires et ses représentants de toute responsabilité découlant d'actes ou d'omissions, ainsi que de toute réclamation, responsabilité, blessure, poursuite ou dépense de quelque nature que ce soit pouvant découler d'une inconduite ou d'une négligence alléguée causée ou prétendument causée par ladite partie, ses employés ou ses représentants dans l'exercice d'un acte ou d'une responsabilité ou par suite de l'omission d'exercer un acte ou une responsabilité qui lui incombe en vertu du présent protocole d'entente.

Exemplaires

- 5.** Le présent protocole d'entente peut être signé en plusieurs exemplaires, lesquels sont tous effectifs et lient les parties.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé le présent protocole :

Organisme de services :

Signature : _____ Date : _____

Je suis autorisé à engager la corporation.

La Corporation de la Ville de Windsor :



HOUSING AND CHILDREN'S SERVICES

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Je suis autorisé (nous sommes autorisés) à engager la corporation.